

Bourse

Solidarité internationale



Partenariat
Conseil général
d'Ille-et-Vilaine

Individuelle ou collective, cette **aide à la mobilité** est accordée pour des **séjours à l'étranger*** pour des actions de **développement**, c'est-à-dire des actions qui participent à l'amélioration des conditions de vie dans le pays chois et contribuent à l'autonomie des populations locales. L'action doit s'inscrire dans la durée, dans le cadre d'un projet plus large que celui de la seule action visée par cette bourse. Le séjour, d'une durée **minimale de 3 semaines**, se déroule dans un pays dont l'IDH (Indice de Développement Humain) est inférieur à 0,8*.

Les aides financières sont accordées aux **jeunes domiciliés en Ille-et-Vilaine** âgés de **18 à 30 ans** inclus qui choisissent de **vivre une expérience à l'étranger**.

Ces bourses sont des aides « au départ » et n'ont pas pour vocation de compenser la totalité des dépenses du demandeur.

Quel montant ?

Aide financière de **150 €** par personne plafonnée à 1 800 €

Comment constituer son dossier de Bourse ?

Pour l'examen de votre dossier vous devez fournir **avant le départ** les pièces suivantes :

◆ Pour chaque participant :

- un C.V. en français
- Copie d'un justificatif de domicile en Ille et Vilaine, une copie de votre taxe d'habitation (ou celle de vos parents s'ils vivent en Ille-et-Vilaine) reçue cette année et validant votre habitation dans le département l'année dernière **ou** deux factures précisant votre adresse : la première datant de 12 mois, la seconde étant la plus récente possible)
- la déclaration sur l'honneur complétée et signée
- le bulletin d'adhésion de l'association Jeunes à Travers le Monde (JTM) signé par le demandeur avec un chèque de 5 € à l'ordre de JTM.
- un R.I.B.
- copie des billets de transport

◆ Pour l'ensemble des participants (si projet collectif) :

- une lettre de demande d'attribution de bourse adressée au Président de la Commission
- l'attestation de l'organisme par lequel vous êtes reçu(s) (structure d'accueil sur place) et selon le cas, attestation de l'organisme avec lequel vous partez (structure d'envoi en France)
- une présentation **détaillée** de l'action (appuyez-vous sur les questions suivantes pour présenter votre projet) :

↳ Description de votre projet

1) Un bref descriptif de votre projet : en quelques mots, présenter ce que vous allez faire

2) Pourquoi ?

Quelles sont vos motivations personnelles ?

Pourquoi cette action ?

3) Pour répondre à quel besoin local ?

4) Comment ou selon quelle mise en œuvre ?

- Organisation – calendrier – déroulement – itinéraire – moyens humains, techniques et financiers (fournir un budget prévisionnel faisant apparaître toutes les dépenses et les recettes)
- Avec qui ? Quelle place pour les partenaires (en France et sur place) ? Quelle implication pour la population locale (avant, pendant et après votre mobilité internationale) ?
- Aspects de communication envisagés ?

* *liste des pays au verso*



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Novembre 2008



5) L'évaluation du projet :

- comment : avec quels outils pratiques vous allez évaluer tout au long du déroulement de votre projet et à la fin ?
- Quelles perspectives d'avenir là-bas, pour les partenaires locaux, après votre départ ?
- Quelles perspectives, ici, à votre retour, pour vous ?
- quelle forme de lien conserverez-vous avec les partenaires locaux ?

Vous devrez participer à une demi-journée de formation sur le montage de projet de solidarité internationale

Les prochaines sessions auront lieu dans les locaux de JTM – Espace Anne de Bretagne. Vous vous inscrivez par téléphone au moment où vous déposez votre dossier de demande de bourse.

La participation à cette formation **est obligatoire** pour obtenir la bourse Solidarité Internationale de JTM.

Les porteurs de projets du **pays de Vitré** pourront suivre une formation proposée localement. Contact : Point Information Jeunesse - PIJ - de Vitré 02 99 75 25 73

Information et inscription par téléphone – JTM : 02 99 78 35 36

Quelles modalités de versement de la Bourse ?

La Bourse est soumise à l'avis d'une Commission qui se réunit une fois par trimestre. Elle est versée en une seule fois après avis favorable de la Commission.

Le bénéficiaire doit remettre à JTM dès son retour un questionnaire bilan ou d'un rapport d'action.

Remarque : Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. L'association Jeunes à Travers le Monde décline toute responsabilité en cas d'accident lors de votre séjour à l'étranger.

Pays dont l'Indice de Développement Humain (IDH) est inférieur à 0,5 Pays à faible développement humain :*

Angola – Bénin - Burkina Faso – Burundi – Cameroun – Centrafrique - Côte d'Ivoire – Djibouti Erythrée - Ethiopie – Gambie – Guinée – Guinée-Bissau – Haïti – Kenya – Lesotho -Madagascar – Malawi – Mali – Mauritanie – Mozambique – Niger – Nigeria - République Démocratique du Congo – Rwanda – Sénégal - Swaziland – Tanzanie – Tchad – Yémen - Zambie

Pays dont l'Indice de Développement Humain (IDH) est entre 0,5 et 0,8 Pays à développement humain moyen :*

Afrique du Sud – Albanie – Algérie - Antigua-et-Barbuda - Arabie saoudite – Arménie – Azerbaïdjan – Bangladesh – Belize – Bhoutan – Biélorussie – Birmanie – Bolivie - Bosnie-Herzégovine – Botswana – Brésil – Cambodge - Cap Vert – Chine – Colombie – Comores - Congo-Brazzaville – Dominique – Egypte – Equateur – Fidji – Gabon – Géorgie – Ghana – Grenada – Guatemala - Guinée équatoriale – Guyana – Honduras - Iles Salomon – Inde – Indonésie – Iran – Jamaïque – Jordanie – Kazakhstan – Kirghizistan – Laos – Liban – Libye – Macédoine – Malaisie – Maldives – Maroc – Maurice – Moldavie – Mongolie – Namibie – Népal Nicaragua – Oman – Ouganda – Ouzbékistan – Pakistan – Palestine - Papouasie-Nouvelle-Guinée – Paraguay – Pérou – Philippines – Roumanie – Russie - Sainte-Lucie - Saint-Vincent-et-les Grenadines – Salvador – Samoa - Sao Tomé-et-Principe – Soudan - Sri Lanka – Suriname Syrie – Tadjikistan – Thaïlande - Timor oriental – Togo – Tunisie – Turkménistan – Turquie Ukraine – Venezuela – Vanuatu - Viêt Nam - Zimbabwe

Ce seuil est régulièrement révisé par la commission d'attribution de bourses siégeant au sein de JTM

* classement établi par le Pnud (Programme des Nations unies pour le Développement) en 2005

Sont également concernés les pays ou régions jumelés avec l'Île et Vilaine :
Roumanie (Judet de Sibiu),
Pologne (Wielkopolska),
Mali (région de Mopti),
Madagascar (région d'Aloatra Mangoro),
Inde (Tamil Nadu)



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Novembre 2008

